REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2022

Délibération n° 2022-1432

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Appel à manifestation d'intérêt (AMI) de l'Union sociale pour l'habitat - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Union sociale pour l'habitat dans le cadre du programme de recherche sur les défis économiques d'un foncier et d'un logement abordables pour la période 2022-2025

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

Rapporteur : Monsieur Renaud Payre

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtzoff.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Bub), M. Brumm (pouvoir à Mme Burillon), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), M. Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Corsale).

Conseil du 12 décembre 2022

Délibération n° 2022-1432

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Appel à manifestation d'intérêt (AMI) de l'Union sociale pour l'habitat - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Union sociale pour l'habitat dans le cadre du programme de recherche sur les défis économiques d'un foncier et d'un logement abordables pour la période 2022-2025

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon dispose, depuis le 18 juin 2019, d'un plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) exécutoire qui définit la politique métropolitaine de l'habitat et du logement. Modifié en 2022, celui-ci intègre des objectifs ambitieux en termes de développement d'une offre de logements abordables : 5 000 logements locatifs sociaux et 1 000 logements en bail réel solidaire (BRS) par an, d'ici la fin du mandat. La volonté des élus est, aussi, de contenir les prix de l'immobilier dans le secteur libre afin de répondre à la demande des ménages, notamment, à leurs capacités d'acquisition diminuées par l'effet mécanique de l'augmentation des taux d'intérêt.

II - Objectifs

La question du foncier constitue ainsi un enjeu significatif que la Métropole souhaite investiguer, d'autant que le territoire connaît un contexte de grande tension liée à une forte attractivité et une croissance importante. Ces dynamiques contribuent à la raréfaction de la ressource foncière, à la hausse des valeurs et à l'inflation immobilière. Ainsi, la Métropole a souhaité répondre à l'AMI engagé par l'Union sociale pour l'habitat, les défis économiques d'un foncier et d'un logement abordables. Il s'agit de proposer l'agglomération lyonnaise comme territoire de recherche et d'études. L'objectif est d'analyser le contexte, les ressorts à l'œuvre dans la constitution des valeurs foncières et les liens entre les prix et les dynamiques locales mais aussi d'identifier les capacités de régulation des pouvoirs publics.

III - Programme d'actions pour les années 2022-2025 et plan de financement prévisionnel

La Métropole, dont la candidature a été retenue par l'Union sociale pour l'habitat, va développer, entre 2022 et 2025, un programme de recherche intitulé Marchés du logement : dynamique d'usage du sol, dynamique des richesses, dynamique des prix. Ce travail sera coordonné par le laboratoire Erudite (Université Paris-Est-Créteil), en partenariat avec les laboratoires GATE Lyon-Saint-Etienne (Unité mixte de recherche -UMR- Centre national de la recherche scientifique -CNRS-, Université Lumière-Lyon 2, Université Jean Monnet-Saint-Etienne, École normale supérieure -ENS- de Lyon), Centre Max Weber (Université Lyon II), Triangle, (CNRS, ENS Lyon) et Laboratoire écosystèmes et sociétés en montagne (-LESSEM- Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement -INRAE-, Université Grenoble Alpes).

Le budget total de la recherche est de 167 924 € répartis ainsi entre les différents partenaires :

- 103 924 € : Union sociale pour l'habitat,
- 39 000 € : laboratoires de recherche,
- 25 000 € : Métropole.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € à l'Union sociale pour l'habitat dans le cadre de son programme de recherche sur les défis économiques d'un foncier et d'un logement abordables pour la période 2022-2025 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € à l'Union sociale pour l'habitat dans le cadre de son programme de recherche sur les défis économiques d'un foncier et d'un logement abordables pour la période 2022-2025,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'Union sociale pour l'habitat définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 25 000 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2023 et suivants - chapitre 65 - opération n° 0P14O0853.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20221212-296001-DE-1-1
Date de télétransmission : 14 décembre 2022
Date de réception préfecture : 14 décembre 2022